

ABONNEMENTS:

Edition Quotidienne:

CANADA ET ETATS-UNIS . . . \$3.00
UNION POSTALE . . . \$6.00

Edition Hebdomadaire:

CANADA . . . \$1.00
ETATS-UNIS . . . \$1.50
UNION POSTALE . . . \$2.00

Directeur: HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS !

Rédaction et Administration:

71a RUE SAINT-JACQUES

MONTREAL

TELEPHONES:

ADMINISTRATION: 7461

REDACTION: Main

LA CONFERENCE IMPERIALE

XI

La Déclaration de Londres—M. Laurier fait volte-face

Au moins, direz-vous, le premier ministre a maintenu à la conférence sa dernière opinion: il a refusé son adhésion à la déclaration de Londres, et surtout il a fait sanctionner sa politique d'abstentionnisme par un vote de la conférence? C'est bien ce qui ressort, en effet, des comptes rendus dithyrambiques du Canada, du Soleil, de la Vigie, qui affirment que tout ce que M. Laurier a voulu a été accepté, que tout ce qu'il a combattu a été rejeté.

Et pourtant, c'est là où l'on vous berne, "chers compatriotes." Dans le même discours où il répudiait toute idée de consultation, Sir Wilfrid Laurier approuvait entièrement et avec chaleur la Déclaration de Londres, l'attitude du gouvernement britannique à ce sujet, ainsi que le projet d'arbitrage anglo-américain; et il terminait en disant: "Ceci me semble une raison péremptoire (overwhelming) pour que les Dominions appuient les autorités impériales à cet égard."

Quelle singulière attitude! Il pose d'abord en principe que le gouvernement impérial ne doit pas consulter les colonies sur les questions de politique étrangère, afin de ne pas s'exposer à recevoir des avis contradictoires. Puis aussitôt il donne, au nom du Canada, un avis diamétralement opposé à celui de l'Australie, au sujet d'une question internationale très complexe sur laquelle les colonies n'ont pas été consultées. Il déclare que les colonies ne devraient pas demander à être consultées même sur les questions qui les intéressent particulièrement, de crainte d'être entraînés à la guerre; et l'instant d'après, il prend position et lie la responsabilité du gouvernement canadien à celle du gouvernement impérial sur une question essentiellement connexe à la guerre, où le Canada n'a pas d'intérêt immédiat; et de plus il se met, sans y être obligé, en antagonisme avec le haut commerce, les autorités navales et un groupe politique considérable du Royaume, puisque une motion suggérant que la question soit déferée à une expertise n'a été rejetée, le 3 juillet, à la Chambre des Communes, après un débat très vif, que par un vote inférieur à la majorité ordinaire du gouvernement: 301 à 231.

Je ne prétends pas, notez le bien, que l'avis de M. Laurier sur le mérite de la déclaration soit mauvais. Il ne fit du reste qu'embêter le pas à Sir Edward Grey, et tous les autres délégués, sauf ceux de l'Australie, partageaient son opinion; mais je signale l'inconséquence de sa conduite. Elle est d'autant plus remarquable que c'est la seule question sur laquelle M. Laurier se soit compromis par une attitude positive et tranchée.

On n'y peut trouver qu'une explication: le désir ou la nécessité de témoigner au ministre Asquith sa reconnaissance des services qu'il en a reçus au sujet de la réciprocité et du secret des délibérations sur la marine et la défense militaire. J'ai déjà signalé deux comptes qu'il a payés sur cette dette, en aidant au rejet des motions Ward-Harcourt au comité permanent des conférences, puis en agissant la motion Fisher, au sujet du commerce impérial, sur la très longue voie d'évitement de la commission d'enquête.

Le troisième paiement, sur la Déclaration de Londres, est le plus substantiel. Et il paraît d'autant plus lourd que jusqu'au moment où les ministres anglais eurent besoin de l'appui moral des colonies, pour se tirer d'embarras, ils semblent avoir attaché plus d'importance à l'opinion du président négro d'Haïti qu'à celle du premier ministre du Canada.

Mais il y a encore mieux que cela. Le débat sur la motion Fisher avait duré toute la séance du 1er juin.

Le lendemain, 2 juin, M. Fisher retira sa motion de censure et y substitua celle-ci:

Cette conférence ayant entendu le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, accueille cordialement la proposition du gouvernement impérial, ainsi formulée:

(a) Que les Dominions auront l'avantage d'être consultés sur la préparation des instructions qui seront données aux délégués britanniques qui siègeront aux futures réunions de la Conférence de la Haye, et que les conventions affectant les Dominions et provisoirement arrêtées à cette conférence seront distribuées aux gouvernements des Dominions pour étude; et

(b) Qu'une procédure semblable sera suivie, autant que possible — le temps, l'occasion et le sujet le permettant — lorsque le gouvernement impérial préparera les instructions pour les négociations DES AUTRES ARRANGEMENTS INTERNATIONAUX affectant les Dominions. ("Times", 3 juin.)

Et le procès-verbal officiel ajoute: "Mr. Asquith said that the resolution carried out exactly what Sir Edward Grey had undertaken should be the procedure in the future."

Or ce que Sir Edward Grey s'est engagé "exactement" à faire, c'est exactement ce que M. Laurier avait combattu la veille.

N'empêche que le lendemain, M. Laurier votait en silence, ainsi que M. Brodeur, pour la proposition qu'il voulait faire écarter la veille. En effet, le procès-verbal, qui accuse la présence des deux ministres canadiens, constate que la deuxième motion Fisher a été votée à l'unanimité.

Les journaux impérialistes, comme le Star, ont fait état, avec complaisance, des protestations des journaux torys d'Angleterre contre les paroles de M. Laurier. Les journaux ministériels ont utilisé ces protestations pour acclamer cette "nouvelle victoire autonomiste" de M. Laurier et le peindre pour la centième fois comme le martyr de son patriotisme.

Ni les uns ni les autres n'ont signalé le vote de M. Laurier, qui est venu, à vingt-quatre heures de délai, donner le démenti à ses paroles. Ils ont cité ces lignes du Times: "L'argument que Sir Wilfrid a développé dans son discours, s'il était poussé à sa conclusion logique, conduirait à une rupture complète du lien qui unit le Canada à l'Empire."

Mais les uns et les autres se sont gardés soigneusement de reproduire ces autres lignes du même article: "It may be taken, as Sir Wilfrid did not dissociate himself from the resolution in its amended form, that that view of Imperial relations does not in practice differ much from that of the other Prime Ministers." (Times, June 3rd.)

"Sir Wilfrid, ne s'étant pas séparé [des autres délégués] sur la proposition amendée, on peut en conclure que ses vues sur les relations impériales ne diffèrent pas beaucoup, dans la pratique, de celles des autres premiers ministres."

En résumé, M. Laurier a posé un principe dans son discours et appuyé de son vote le principe contraire.

Peut-on s'étonner si les journaux de Londres ont assailli de quelques pincées de poivre, les éloges qu'ils servaient autrefois sans mélange à notre premier ministre? Avait-il vraiment tort, celui d'entre eux qui l'a baptisé Sir Face-both-Ways—Sir Double Face?

Henri BOURASSA

M. LEMIEUX A CHAMPLAIN

On veut à toute force y entendre le Ministre des Postes

On nous écrit du comté de Champlain que les gens de la région veulent à toute force entendre le ministre des Postes en réunion contradictoire. La souscription ouverte par le Devoir ne les satisfait pas complètement, et certains d'entre eux proposent de faire au ministre une offre particulière.

On mettrait à sa disposition une somme de \$50, déjà déposée en banque, affirme-t-on, pour l'indemniser dans le cas où il consentirait à rencontrer, soit M. Bourassa, soit M. Laverne, dans le comté de Champlain.

On ajoute que l'offre tiendra même si M. Lemieux, écartant MM. Bourassa et Laverne, veut simplement croiser le fer avec M. Blondin. Nous comptons avoir, de ici quelques jours, des détails plus précis sur ce nouvel aspect de la situation.

BILLET DU SOIR

LE CHEF-D'OEUVRE

Ce n'est pas que je veuille médire des anciens; mais, entre nous, étaient-ils assez épaïs? En avaient-ils une couche?

Dans les sciences spéculatives, ils étaient tout à fait nuls, et ils étaient encore plus faibles dans la pratique. Ils voyaient, utilisaient peut-être tous les jours les phénomènes de physique les plus élémentaires, sans pouvoir les définir; tant dis qu'aujourd'hui, un enfant de dix-sept ans et d'une intelligence ordinaire les explique avec facilité et clarté; en médecine, les anciens ne connaissaient que la saignée et la purge et, en dépit des docteurs les plus fameux de l'époque, les centaines pullulaient comme de nos jours les tuberculeux non seulement ils n'avaient pas idée d'un véhicule automobile, mais ce n'est que sur le tard qu'ils songèrent à atteler le cheval. Et plus haut on remonte dans le cours des générations, plus est affligeant le spectacle que nous donnent nos ancêtres; il fallut, pour provoquer l'invention du vin, l'écoeurnement du déluge; sans lui, nous en serions encore réduits à boire de l'eau.

Mais, je veux m'en tenir au domaine artistique.

La sculpture grecque, par exemple, qui veut presque la statue actuelle, serait demeurée enlisée dans les sables, là-bas, si nous n'avions été la découvrir, et ces œuvres, dont quelques-unes ne sont vraiment pas mal, seraient retournées en poussière, si nous, les modernes, n'avions proclamé que ce sont des chefs-d'œuvre.

Et la littérature? monsieur et le théâtre?

Croiriez-vous que le public d'autrefois ne faisait pas de différence entre une pièce mauvaise, une médiocre et une autre excellente? Il entendait avec une égale indifférence de belles tragédies et de médiocres comédies, de bonnes comédies et de piètres tragédies. Il a fallu que nous venions, nous les modernes, après des siècles faire un tri: Nous avons éliminé l'œuvre dramatique et recueilli le grain de génie d'un Molière, d'un Racine et d'un Corneille. C'est nous, monsieur, qui avons découvert que ces trois bonhommes avaient écrit des chefs-d'œuvre. Leurs contemporains ne s'en étaient pas doutés. A-t-on idée de ça?

Heureusement qu'au jour d'aujourd'hui, il n'en va plus de même. Grâce à Dieu, nous savons ce que c'est qu'un chef-d'œuvre, et vous n'ignorez pas combien notre siècle est prodigieux. Ce n'est pas dans deux ou trois cents ans qu'on établira la valeur littéraire de Pierre Desrochers, d'Henri Bernstein ou de Jules Lemaitre. Tous les écrivains du siècle sont définitivement classés. C'est jugé, on n'y revient plus.

A qui être reconnaissant de cet admirable état de choses? demandez-vous. Mais à la presse. Quand vous assistez à une première, vous avez sur la pièce qu'on va créer une opinion toute faite. Votre journal vous a dit si elle était bonne ou mauvaise et vous pouvez d'autant plus vous en rapporter à votre journal, que cette opinion est formulée pour vous par un homme qui s'est spécialisé dans la matière et qui est payé expressément pour cela. Il s'y connaît donc mieux que vous, c'est certain. Et il vous rend par là un inappréciable service puisqu'il vous dispense de la difficile tâche de juger, ne vous laissant que le plaisir facile d'écouter et de confirmer une croyance puisée à la bonne source.

Tenez, je vous donnerai un exemple. M. Edmond Rostand, dans le recueillement de Cambô, est en train d'écrire une grande pièce en vers, Roland à Roncevaux. Quand la nouvelle a été communiquée à l'univers, un tas de braves gens, qui sont contraints de gagner leur vie, se seraient sans doute demandé quelle pourrait bien être la valeur de ce drame. Eh bien, le journal, poussant de plus en plus loin la sollicitude à l'endroit de ses lecteurs pressés, les a prévenus que c'était un chef-d'œuvre. "M. Edmond Rostand travaille à un chef-d'œuvre..." "Le directeur de l'Odéon a commandé un chef-d'œuvre à M. Edmond Rostand..." Alors, tout le monde sait à quoi s'en tenir. Il est évident que celui à qui l'on donne la commande d'un chef-d'œuvre ne livre pas un bien tranquille; et, quand on jouera Roland à Roncevaux, l'on saura, dès avant que les chandeliers ne s'allument, que nous allons entendre un chef-d'œuvre, et ainsi nous sera épargnée la surprise, qui est pour les dyspeptiques un sentiment pénible.

Mais, dira le dernier des grincheux, puisque la pièce n'est pas même terminée, comment sait-on que ce sera un chef-d'œuvre? Mais, homme pauvre d'esprit, c'est M. Edmond Rostand lui-même qui l'a dit. Je connais celui

à qui il a fait la confidence; c'est un habitué de Cambô. D'abord, le jeune maître ne voulait rien dire, mais la maîtresse de céans a livré le titre et le fils Maurice qui est un nourrisson des Muses et l'espoir de l'humour français, a dérobé, pour l'avantage du patient public, un vers paternel. Celui-ci: "Le sang de nos héros arrose..." [Roncevaux.]

Comme vous voyez, cet alexandrin forme calembour et, tout en étant tragique, est comique. Ainsi, tous les tempéraments y trouveront leur compte. N'est-ce pas là le propre d'un chef-d'œuvre que de satisfaire tous les goûts?

Léon LORRAIN.

La "Patrie" et M. Armand Laverne

La Patrie a publié hier soir, en tête de sa dernière page, une note de rédaction par laquelle elle a sans doute cru atteindre en pleine chair M. Armand Laverne. Or il se trouve qu'elle a tout simplement pris le meilleur moyen de se afficher en assez vilaine posture.

C'est un malheur qui lui est arrivé plus d'une fois déjà.

Voici d'abord, in extenso, la note de la Patrie:

UNE CONTRADICTION

M. Armand Laverne, qui s'est érigé en champion de la langue française, manquera-t-il de sincérité? La commission scolaire de Saint-Jean, composée exclusivement de Canadiens-français, vient de recevoir de M. Laverne, qui est administrateur de l'Aqueduc, une facture dont l'en-tête était imprimé en anglais. Stupéfaction des commissaires, qui ont retourné la facture, à son auteur avec une juste réprimande. Quel en songe que M. Laverne a prétendu lui-même et fait prétendre tous les enfants d'écoles de la Province, pour imposer l'usage du français aux corporations publiques, qu'il observe encore attentivement les enseignements des bureaux de poste, les affiches des chemins de fer et le libellé de mille et un imprimés, pour y faire respecter les droits du français, on se demande comment il n'a pu se montrer moins patriote que dans sa propre boutique.

Il a peut-être trouvé que l'impression en une seule langue coûte moins cher.

Voici maintenant une lettre du

gérant local de l'Aqueduc de Saint-Jean, qui donne un bref exposé de la situation:

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir m'accorder l'hospitalité de vos colonnes pour protester énergiquement contre la note de rédaction intitulée "Contradiction" publiée par la "Patrie" d'hier au soir et dans laquelle M. Armand Laverne, député de Montmagny à la législature, est pris à parti.

Je dirai à la "Patrie" que, s'il y a un manque de sincérité, c'est bien de son côté. Il est faux que M. Laverne ait envoyé une facture à la Commission scolaire de Saint-Jean et que la dite Commission ait renvoyé la facture à l'Aqueduc, car, en ma qualité de gérant local et de comptable en chef de l'Aqueduc de Saint-Jean, toutes les factures sont envoyées par moi. Depuis trois ans que je suis à l'emploi de l'Aqueduc, il fut imprimé en envoyé annuel, 6,000 comptes français et 2,000 comptes anglais, ainsi qu'un grand nombre de circulaires imprimées dans les deux langues, et ce, conformément aux ordres formels des propriétaires de l'Aqueduc.

J'ai fait constater, ce matin, au bureau de rédaction de la "Patrie", avec documents à l'appui, que non seulement l'Aqueduc de Saint-Jean fournit des factures en français à ses clients, mais qu'on y tient les comptes dans un grand livre et des registres imprimés avec formules françaises.

Bien plus, l'administration de l'Aqueduc s'est déjà plainte à la Cie Bell Téléphone du fait que son nom fut inscrit dans son livre d'abonnés en anglais seulement, mais elle n'a pu obtenir l'inscription sous le nom "Aqueduc de Saint-Jean".

Il y a là un joli travail patriotique à faire pour le bienveillant rédacteur de la "Patrie".

Si, par hasard, la facture fut envoyée en français, elle n'est pas plus bien excusable. D'ailleurs, tous comprennent le vieux dialecte canadien: "Qu'il n'y a que ceux qui font très peu de travail ou peu d'affaires et les imbéciles qui ne font jamais erreur."

A quelle catégorie appartient ce charmant rédacteur de la "Patrie"?

Nous nous servons pour la "collection" de cartes rouges, qui, comme toutes nos autres pièces, sont imprimées dans les deux langues. Celui qui a fourni ces renseignements au journal de la rue Ste-Catherine aurait-il vu le rouge?

Esprons que la douche d'eau froide que je lui sera aujourd'hui sauta calmer ses sentiments antinationalistes!

Le débat est clos et je signe:

WILLIE MARIEN.

On voit ce qui reste de la note de la Patrie!

Dans un service, au détail duquel M. Laverne — qui habite Québec — n'a à peu près rien à voir, il est possible qu'un commis se soit trompé et ait établi son compte sur une formule anglaise — au lieu de le faire sur les formules françaises, qui étaient à sa portée. Mais, sur quatre fois plus nombreuses. Si la Patrie y tient le moins, nous pourrions peut-être lui prouver qu'il n'y a pas très longtemps qu'une erreur analogue se produisait dans ses propres services.

Elle n'est la seule à collectionner les petits papiers!

Pour le moment, nous nous bor-

nerons à constater qu'à l'Aqueduc de Saint-Jean, on fait un usage général des deux langues, qu'on y emploie trois fois plus de factures françaises que d'anglaises — nous avons vu les comptes d'imprimeur — et qu'en voulant atteindre Laverne, la Patrie a simplement déformé la publication de faits qui sont tout à l'honneur des propriétaires de cette institution.

Elle a en même temps démontré que la malice est mauvaise compagnie, et elle sort peu brillante de cette petite aventure.

Non! Au lieu d'essayer de prendre Laverne en défaut, la Patrie ferait mieux de joindre à ses multiples rubriques un cours sur la télépathie et de nous expliquer comment il se fait que le même jour, à la même heure que la Presse, elle ait publié un article qui ressemblait comme un frère à celui de sa voisine, et qui préparait fort habilement les voies au projet, encore inconnu des profanes, des maîtres du Tramway.

Cela serait infiniment plus intéressant pour le public que les erreurs d'expédition qui ont pu se produire à l'Aqueduc de Saint-Jean, et je suis sûr qu'un moraliste sévère, comme celui que la Patrie attachait l'autre soir aux chaussettes de Laverne, y trouverait matière à de piquants et instructifs commentaires.

Omer HEROUX.

A propos du Maroc

Les intrigues ténébreuses qui se nouent dans les chancelleries européennes à propos de l'affaire du Maroc, sont bien propres à justifier le malaise qui se manifeste dans les milieux internationaux et dont paraissent les dépêches d'hier. On avait à peine appris qu'une base d'entente avait été trouvée pour concilier les intérêts de la France avec les exigences apparentement arbitraires de l'Allemagne, quand l'arrestation du consul français à Alcazar, par les troupes espagnoles, vient compliquer encore davantage une situation déjà trop tendue.

La France, dont on a révoqué en doute le droit de rétablir l'ordre au Maroc pour protéger ses intérêts les plus immédiats sur la terre africaine, pourra-t-elle supporter cette nouvelle humiliation sans prendre une action offensive dont les conséquences seraient incalculables?

C'est la question que les hommes d'Etat européens se posent avec anxiété. Et cette anxiété paraît toute naturelle à ceux qui ont suivi le cours des événements qui se sont déroulés depuis quelques mois.

Pendant que l'Allemagne envoyait un navire de guerre à Agadir, au mépris de tous les traités, pour forcer les puissances, étonnées de cette action, à lui demander quelles étaient ses prétentions, l'Espagne élargissait sa sphère d'occupation dans le nord de l'empire chérifien.

L'Espagne paraît être le pion de l'Allemagne au Maroc. Le gouvernement de Berlin la laisse faire, n'ayant aucun intérêt à brusquer davantage les choses. Deux gouvernements avaient partie liée. Ils continuent à marcher d'accord aujourd'hui. L'Espagne avait résolu de prendre au Maroc des compensations pour la perte de ses dernières colonies, qui lui avaient enlevées les Etats-Unis. M. Maurin a avoué ce dessein il y a quelques années, et l'Allemagne avait tout intérêt à s'entendre avec cette puissance isolée en Europe et qu'elle peut conduire à son gré.

Appuyée par l'Allemagne, l'Espagne développe méthodiquement son programme marocain depuis quatre ans. Des événements actuels, c'est elle qui recueillera les meilleurs fruits au point de vue territorial. Au point de vue économique, l'Allemagne sera la privilégiée, et, après elle, l'Angleterre.

Quant à la France, elle aura le reste, c'est-à-dire la gloire et les coups de fusil. Les puissances intéressées, quoique à un degré beaucoup moindre, au rétablissement de l'ordre dans l'empire du chérif, loin de lui prêter un appui loyal et désintéressé, cherchent à lui susciter des entraves et à bénéficier des résultats de son action.

L'arrestation du consul de France à Alcazar dans des circonstances encore imparfaitement connues, ne peut qu'amener de nouvelles complications dans une situation déjà inextricable. Espérons du moins que cet incident regrettable ne déterminera pas une guerre européenne.

ULDERIC TREMBLAY

DEMAIN:

Chronique ontarienne de du Vignau.

LA SOUSCRIPTION LEMIEUX

Deuxième liste

L'intérêt suscité par la souscription Lemieux ne ralentit pas. On verra par la deuxième liste que nous publions plus bas, que les souscripteurs appartiennent à toutes les classes de la société. Il est évident que le désir de voir le ministre des Postes rencontrer ses adversaires est général. Les ministériels s'accrochent sur ce point avec les oppositionnistes. Il vaut mieux, disent-ils, que M. Lemieux s'expose à un échec que de mériter l'accusation de lâcheté.

Il nous est impossible, faute d'espace, de publier toutes les réflexions qui accompagnent les souscriptions, mais si M. Lemieux qui aime tant savoir ce que l'on pense de lui, désire en prendre connaissance, il n'a qu'à nous le faire savoir, et nous lui en fournirons, avec grand plaisir, une copie certifiée. Nous donnons seulement les extraits les plus typiques. Il y en a un que nous avons oublié hier: "Si M. Lemieux, dit l'un des souscripteurs, craint pour sa précieuse santé, je m'engage à lui fournir tous les médicaments nécessaires. L'important est de l'amener au feu, et pour cela chacun doit faire sa part."

La Presse n'a pas encore souscrit. Nous sommes informés, de source certaine cependant, qu'elle prendra, en temps opportun, part au mouvement. Elle payera en nature, sous forme de réclame pour l'assemblée à laquelle M. Lemieux annoncera enfin qu'il sera présent.

(Spécial au "Devoir")

Ottawa, 19.—La souscription que vous avez organisée pour refaire le moral du ministre des Postes fait le sujet de bien des commentaires ici. Naturellement l'opposition s'amuse beaucoup de l'ennui qu'en éprouve le ministre des Postes. Les ministériels sont plus réticents encore que quelques-uns, ne cachent pas leur satisfaction de l'impression qu'ils trouvent le ministre pléniptotaire. Je ne sais si M. Bureau est de ce groupe, mais je constate qu'il n'a jamais été aussi joyeux que cette semaine. Il paraît que le prochain caucus ministériel discutera la situation faite au parti par la campagne Lemieux et le défi des nationalistes. Il n'y a pas à se cacher, disait ce matin, un ministériel anglais, que l'attitude humiliante de M. Lemieux nous donne l'air d'un parti en déroute dans la province de Québec, et je ne vois d'autre moyen de réparer le mal, que de décider Sir Wilfrid Laurier à rencontrer M. Bourassa face à face.

Voici la deuxième liste de souscriptions:

Pour faire parler les muets, Albert	0.01	Anonyme	0.01
Messier	0.05	Afin de donner un peu de cœur et de courage à ce ministre, au meneur public, le général Lafite — Aurèle Goyer	0.01
Afin d'engager Lemieux à se battre, Wilfrid Marmier	0.01	Ardent nationaliste — N.A.	0.01
Marin Gouin	0.01	Un anglais	0.01
Couture	0.01	Vive la langue canadienne-française	0.05
Lyre Manque	0.01	Pour entendre l'éloquent défenseur des minorités, le brave des braves — Un jeune patriote	0.05
Laurier époux	0.01	Encourageons notre Rodolphe — F.S.	0.10
La Gaffe peinture	0.01	Si son discours ne vaut pas un mauvais cigare, que vaudra-t-il donc? L. Eug. Goulet	0.05
Reconnaissance à M. Lemieux pour ses messages, ordres, avances à Joliette. Un vieux libéral dégoûté	0.05	Jos. Lefebvre, Richmond	0.15
François	0.01	J. Toubi, Richmond	0.02
Un groupe de douze nationalistes de la maison Carli	0.23	P. Gagné, Richmond	0.02
Albani Fleury, Pont Visu	0.25	A. Emond, Richmond	0.02
Un demi-fou qui ne regarde pas la dépense — Alfred-Japanais — Libéral de la vieille école	0.05	J. B. Boucher, Richmond	0.02
J. B. Archambault, Rivière des Prairies	0.05	Félix Proulx, Richmond	0.02
Godfrey Archambault, Rivière des Prairies	0.05	Pour que Rodolphe nous fasse un discours en réponse à M. Laverne, un petit japonais de Victoria-riville	0.01
Rodolphe, si tu t'estimes, tu te rendras! — Ton frère?	0.01	Je veux bien souscrire un sou pour le fonds Lemieux, mais à condition que ce sacré Bourassa ne s'empare pas du magot pour s'acheter des croquettes de chocolat. Votre tout dévoué, L.A.	0.01
Etant convaincu que M. Laverne est capable de faire une bouchée de M. Bourassa avec M. Laverne, je souscris un sou pour avoir le plaisir de voir M. Bourassa égarer une bonne fois. — Un fervent libéral	0.01	Pour amener Lemieux au feu, Un nationaliste du Cap St-Ignace	0.05
Pour décider le ministre à se mettre en pleine lumière — J'y suis	0.02	Pour défrayer les frais de voyage de Rodolphe, puis une prescription en plus pour le dégonfler s'il le faut. Dr. G.	0.25
M. L. Gosselin	0.01	Le Père — pour entendre-Lemieux	0.01
E. Martel	0.01	Vent-pour mon porte-voix	0.01
A. M. Gosselin	0.01	Hercule	0.25
M. A. Théoret	0.01	Pour acheter un peu de sérieux à son vote — Joseph Rondeau	0.05
Fred. Gagné	0.01		
Pour que Ajax-St-Denis-Lafite se décide à faire face à la musique	0.01		
Rencontrer les nationalistes en face — Joseph Rondeau	0.05		
		M. Rodolphe Lemieux, Ven	0.01

Et dans Québec Sur le Pont d'Avignon....

Les conservateurs d'Ontario ont choisi vingt, et les libéraux seize de leurs candidats pour les prochaines élections fédérales.

Dans l'ouest et les provinces maritimes, le choix des candidats tant d'un parti que de l'autre est aussi très avancé.

Et dans Québec?

C'est toujours la même histoire. Nous aurons des élections dans six mois au plus tard, et peut-être dans trois mois. Presque tous les candidats devraient être à l'œuvre. Or il n'y a pas plus de cinq ou six candidats désignés pour les prochaines élections fédérales ici. C'est une grave erreur, nous le répétons.

Le parti ministériel est moins à blâmer, attendu qu'il détient actuellement la majorité des mandats, et que la plupart des députés actuels seront très probablement candidats de nouveau.

Mais l'opposition qui n'a présentement qu'une dizaine de députés à Ottawa, que fait-elle?

Elle propage ses idées à travers la province par le moyen d'assemblées publiques, et cela est excellent. Elle a incontestablement, sur ce terrain l'avantage sur ses adversaires. La fuite de M. Rodolphe Lemieux lui vaut énormément dans l'opinion de l'électorat. Mais pourquoi ne point profiter de cet avantage pour montrer à la province et au pays que les aspirants aux mandats fédéraux qui partagent ses opinions ont hâte de les faire triompher.

Nous revenons sur le sujet, parce que nous le considérons essentiel au succès. Un candidat publiquement désigné et reconnu dans un comté, c'est la moitié d'une élection. Et pourquoi attendre que l'appel au peuple soit officiellement annoncé pour perdre huit jours d'un temps extrêmement précieux alors, à convoquer une convention quand il est si facile de faire ce travail tout de suite! C'est ce que nous ne comprenons pas.

Les jours se suivent mais ne se ressemblent pas toujours.

Avant hier l'apothé

LETTRE D'OTTAWA

AUX COMMUNES. — LES DEPUTES PARLENT ENCORE ! — LA VEILLE DES ELECTIONS. — LES CALCULS DES DEUX PARTIS. — ENCORE LA RECIPROCITE. — LES BATONS DANS LES ROUES. — UN VOTE ANODIN. — LUNDI PROCHAIN, LA BATAILLE. — EN SEPTEMBRE, DISSOLUTION PROBABLE. — M. LAURIER ET M. LEMIEUX. — LE SENTIMENT DES POLITICIENS.

Ottawa, 18. — La Chambre des Communes a repris ses travaux, — disons plutôt ses discours, — cet après-midi, à trois heures. Tout s'est passé tranquillement. On eût dit que l'interdiction des séances ne datait que d'hier.

M. Laurier, assis à son fauteuil, ne semble ni plus alerte ni plus fatigué qu'il l'était à la mi-mai, et M. Fielding ne paraît ni moins nerveux ni moins combatif. M. R. L. Borden, lui, a bonne mine et bon teint.

Des deux côtés, une assistance moyenne. Un vote enregistré vers les cinq heures, donne quarante-vingt voix à la gauche, soixante-une à la droite. Ils sont donc à cent six, venus à Ottawa certainement au regret, et qui se verraient bien voir en vacances. Mais la réciprocité les cloue au poste.

Il semble bien que l'entente Taft-Fielding va nous valoir une dissolution de la Chambre et des élections générales à brève échéance. Partout, dans les couloirs, à la salle des séances, sur les terrasses en face des édifices du parlement, et au café, les députés ne s'entrelient que de cela. "Nous ne céderons pas une ligne de terrain," disent les gens de la gauche, "et le gouvernement va devoir en appeler au peuple." A quoi tous les députés de la droite répondent: "Nous aussi, nous sommes pour l'appel au peuple, au plus tôt. Si la gauche persiste dans son attitude il va bien falloir aller au scrutin avant le remaniement des circonscriptions électorales." Les choses en sont à ce point, que d'ici quelques jours nous devrions savoir au juste si le gouverneur-général dissoudra le parlement actuel.

Ceci dépendra beaucoup des tactiques de la gauche. Elle n'a rien à redouter à faire les élections, puisqu'elle ne détient pas le pouvoir. Si elle est vaincue, elle ne perd rien, et si elle triomphe, elle gagne le pouvoir. Par contre, si M. Laurier réussit dans ses élections, il ne fait que garder ce qu'il a déjà; tandis que, s'il les perd, c'est la ruine de son parti, et la fin de sa carrière politique. Il a certes trop habilement manœuvré jusqu'ici pour aller se lancer à l'aventure dans un conflit dont l'issue lui semblerait dangereuse. Mais il lui faudra bien y venir, si la gauche l'accule à la bataille. Et elle s'y emploie de son mieux.

Dès cet après-midi, l'opposition tente d'enrayer le progrès du débat sur l'entente Taft-Fielding. A peine la Chambre vient-elle de disposer de questions de routine qu'un député de la gauche, M. Middlebro, — à ses heures paroleur trop abondant — ressuscite un débat inséré au tableau des parlements canadiens, depuis plus de quinze ans; il a trait aux vétérans de l'invasion féminine. Ceux-ci veulent obtenir des avantages du ministère qui, sans se lasser, leur refuse avec non moins d'entêtement. La gauche, une fois de plus, aujourd'hui insiste pour faire reconnaître ce qu'elle affirme être des droits précis, et le ministère, une fois de plus, lui aussi, rejette cette prétention. M. Laurier refuse péremptoirement, en termes fort brefs, d'admettre quoi que ce soit de ces demandes. Et la Chambre, à une majorité de seize voix, approuve l'attitude du premier ministre.

Ceci fait, la Chambre entend un discours de Billy Maclean sur les avantages de l'exploitation par l'Etat des câbles télégraphiques et des lignes télégraphiques de terre. A quoi M. Rodolphe Lemieux répond par une dizaine de périodes, ni chair ni poisson. Et puis, c'est la réciprocité.

Depuis le mois de janvier, la Chambre a peut-être entendu plus de cent discours sur ce sujet. Aussi M. Arthur, de Parry Sound ne nous apprend-il rien de neuf à ce propos ce soir. Il veut l'appel au peuple, c'est tout. Et peut-être l'obtiendra-t-il.

D'ici au vingt-deux, la Chambre parlera quelque peu de ce sujet; mais la lutte ne va devenir grave que la semaine prochaine, puisque c'est samedi, le vingt-deux, que les législateurs américains vont se prononcer finalement à ce propos. Tout indique qu'ils approuveront l'entente Taft-Fielding. A compter de lundi prochain, la gauche et la droite auront donc l'occasion de mesurer leurs forces. Il n'appart pas que ni l'un ni l'autre des deux partis ne devie alors de la ligne de conduite qu'il a tenue jusqu'ici. Peut-être y aura-t-il quelques épreuves stupides d'endurance physique, lorsque le ministère en viendra au vote des estimés restés en panne depuis le vingt mai. Et il y en a pour quarante-huit millions et demi.

Le probable, c'est que, le premier septembre, tous les députés seront rendus chacun chez soi, la Chambre dissoute, et que les élections battront leur plein. Ceci ne fait presque plus de doute. A moins d'une reculade de M. Laurier ou d'un "lâchez tout" de M. R. L. Borden, nous entrerons bientôt dans la tourmente électorale. La littérature d'élections est prête, de part et d'autre; depuis mai, l'imprimerie Nationale n'a pas composé un seul livre bleu français, mais s'est affairée à l'impression des listes électorales. Et les allées et venues des politiciens ministériels et oppositionnistes, à Ottawa, indiquent, à ne pas s'y méprendre, comme l'heure de la mêlée est proche.

M. Laurier a bien ses défauts; mais il n'est pas, comme M. Lemieux, partisan de la reculade à outrance quand il s'agit de rencontrer ses adversaires. Et c'est pourquoi, dans son cabinet de travail, ces jours-ci, le premier ministre parfait l'organisation de ses forces. Dans une dizaine de jours, il soumettra son projet à ses députés réunis en conciliabule secret et puis ce sera, après la période des escarmouches préliminaires, de la rencontre générale. "Car, disent de tous côtés les politiciens des différents groupes, puisque nous sommes en train de voter exclusivement toute cette année à la réciprocité mieux vaut tirer tout de suite la situation au clair."

Le gouvernement a refusé l'appel au peuple sur la question de la marine de guerre, mais il va bien lui falloir l'accorder à propos de l'entente Taft-Fielding. Et comme rien ne se perd, en ce bas-monde, peut-être aura-t-il à tenir tête à la fois aux adversaires de l'un et de l'autre de ces projets lourds de conséquences.

Georges PELLETIER.

LA GREVE EN ECOSSE

EMEUTES DANS LE PORT DE CARDIFF. — ENTREPOTS INCENDIES. — LA POLICE EST VIOLEMMENT ATTAQUEE PAR LES GREVISTES.

Cardiff, 19. — Les marins en grève et les ouvriers des docks se sont fait arrosés, hier, par les pompiers qui ont dirigé sur eux des jets d'eau. Cependant, la doune n'a pas apaisé les colères; elle n'a fait que les exaspérer. Les grévistes ont assailli les pompiers et la police avec des pierres et le conflit a dégénéré en combat désespéré. Finalement les grévistes ont été chassés de la place, mais pour revenir aux docks un peu plus tard et accabler sous une grêle de pierres l'équipage d'un navire. Encouragés par ce succès, les émeutiers sont retournés aux entrepôts qu'ils ont aussi criblés de pierres. Un combat s'est ensuivi engagé contre la police qui a joué du bâton sans compter. Une douzaine d'hommes ont été blessés et les agents ont aussi souffert sérieusement.

Plus tard, un autre entrepôt a été attaqué. Les marchandises ont été jetées à la voirie et les agents ont été gratifiés de quartiers de boue et d'autres victuailles. Après plusieurs heures de lutte, la police a réussi à débayer les quais. On a demandé des renforts à Londres et 300 constables ont été dépêchés sur les lieux pour appuyer la police locale. Les entrepôts de la London and Dublin Steamship Company ont été incendiés. On croit que le feu a été mis par une main criminelle. Les grévistes ont voulu empêcher les pompiers de faire leur devoir, en coupant les tuyaux à mesure qu'on les posait. C'est alors que les pompiers ont essayé d'éloigner les grévistes en dirigeant sur eux leurs jets d'eau. Les grévistes ont en vain les entrepôts en flammes et se sont enivrés avec les liqueurs qu'ils y ont trouvées.

Anvers, 19. — Par suite de la grève des marins et des autres employés de la ligne Red Star, la compagnie a publié une déclaration notifiant les expéditeurs qu'elle ne pouvait garantir le transport régulier des marchandises. La ligne fait des arrangements pour s'approvisionner entièrement de charbon à New-York.

Anvers, 19. — Des désordres sérieux se sont produits dans ce port hier soir. Les grévistes ont attaqué les débardeurs occupés au chargement d'un steamer de la ligne Red Star, et quand la police est intervenue la foule a pris parti pour les grévistes. La police a été assaillie de tous côtés avec des pierres et des ustensiles de cuisine jetés des fenêtres des maisons. Les agents ont été forcés de se servir de leurs revolvers.

ON NE VENDRA PAS A MOINS DE \$400,000

Telle est la décision prise hier soir par les administrateurs du Mechanics Institute, rue Saint-Jacques

On demande pour l'immeuble du Mechanics Institute la somme de quatre cent mille dollars. Les propriétaires se rendent compte qu'ils possèdent l'un des plus beaux sites de la rue St-Jacques, et ils ne se sont pas encore décidés à vendre, bien que depuis quelques mois, ils aient eu plusieurs offres. Aucune offre ne leur a paru assez avantageuse et, bien que cette somme ait été fixée hier soir comme minimum, rien ne garantit que le prix ne sera pas encore augmenté.

La réunion générale d'hier était convoquée pour mettre à l'étude une proposition faite, au nom d'un syndicat français, par MM. Gault et Ewing, qui offrent \$350,000 comptant l'édifice devant entrer en la possession des acquéreurs le 1er mai 1913. Cette proposition a été, durant cette semaine, reçue favorablement et l'on a recommandé qu'elle soit acceptée. Plusieurs membres de l'Institut semblaient aussi en faveur de l'acceptation de cette offre, mais la réception d'autres offres, au moment où la réunion était convoquée, retardera les affaires.

Après avoir fait connaître l'objet de la réunion, le secrétaire E. McG. Quirk, a expliqué que de bonne heure dans la soirée il avait reçu par téléphone une communication de M. H. S. Holt, demandant si l'on pouvait encore mettre d'autres offres à l'étude, et on remit au secrétaire, comme il le traitait dans la salle de réunion, l'offre de M. Holt, pour une somme de \$355,000 comptant. Considérant que les négociations ont été en cours depuis déjà quelque temps, avec MM. Gault et Ewing et qu'ils ont été les premiers à offrir un prix raisonnable, on décida de leur

permettre de faire une seconde offre. Quelques minutes après, une offre amendée au montant de \$357,500 était faite par MM. Gault et Ewing, mais à peine le secrétaire avait-il eu le temps de la lire à l'assemblée que M. Fitz-James E. Browne, président de la firme House of Browne, offrait de vendre l'immeuble aux enchères, garantissant une somme de \$360,000.

Avant cela une motion avait été faite par M. Phillips, appuyé par M. J. L. Samuel, portant que le comité général soit autorisé à effectuer la vente pour une somme de pas moins de \$350,000. Le colonel Burland, secondé par M. J. W. Hughes, proposa en amendement que, comme aucun projet n'existe encore quant à l'endroit où l'Institut ira s'établir quand il lui faudra évacuer son immeuble actuel; que les frais d'administration de l'oeuvre sont relativement peu élevés; que la propriété occupe le seul angle de la rue St-Jacques qui puisse être mis en vente, depuis la Place d'Armes jusqu'au square Victoria, et que l'Institut perdrait des sommes considérables en ayant dans son offre des valeurs qu'on serait contraint de placer à la banque à un taux d'intérêt très bas pendant la préparation des plans du nouvel édifice. — Il ne serait pas recommandable de vendre à l'heure actuelle, surtout qu'on est à peu près assuré de recevoir, d'ici quelques mois, une offre beaucoup plus élevée.

La motion et l'amendement furent longuement discutés. Il a été finalement décidé d'adopter la motion principale, avec un nouvel amendement fixant à \$400,000 le minimum des offres qui pourront être mises à l'étude.

La grève des Charpentiers - menuisiers

300 HOMMES ONT LAISSE L'OUVRAGE HIER. — UN GRAND NOMBRE D'AUTRES SUIVront LEUR EXEMPLE AUJOURD'HUI. — NEANMOINS LA GREVE NE SERA PAS GENERALE.

Les charpentiers menuisiers qui avaient accepté l'offre d'un minimum de 35 cents de l'heure, qui leur avait été faite par plusieurs patrons semblent bien décidés à ne pas travailler à un moindre salaire et dès hier ils ont commencé à se mettre en grève. Plus de 300 ouvriers ont laissé l'ouvrage hier midi, et on nous dit que des centaines d'autres suivront aujourd'hui.

Disons tout de suite qu'une grève générale n'est pas à craindre, parce qu'il se trouve des patrons qui ont convenu d'accorder 35 cents de l'heure et qui s'en tiennent à leurs engagements. Mais on se rappelle qu'il y a trois semaines à peu près, tous étaient décidés d'obtenir une augmentation de salaire ou de laisser l'ouvrage. Ils demandaient alors 40 cents de l'heure. Mais à une grande assemblée qui fut tenue à la salle St-Jean-Baptiste, comme plusieurs patrons offraient 35 cents, on accepta cette offre pour éviter les inconvénients d'une grève générale.

Aujourd'hui, plusieurs patrons ne semblent pas vouloir accorder cette augmentation et les hommes ne veulent pas travailler à moins, ils laissent leurs chantiers.

A tout cela les patrons répondent qu'ils ont déjà accordé une augmentation de 10 pour cent en mai dernier et qu'ils croient que cette échelle de salaires devrait durer toute la saison. Plusieurs parmi eux se déclarent contre l'union parce que le minimum des salaires qu'elle exige amène nécessairement l'uniformité de rémunération du travail. Les ouvriers ne sont pas payés selon leurs capacités et aptitudes respectives.

La grève prendra certainement des développements nouveaux au cours de la journée et l'on s'attend à ce que plusieurs chantiers soient obligés de suspendre leurs opérations.

LE TRANSPORT DU LAIT

LE DR. MCCARREY INSISTE POUR QUE LES COMPAGNIES DE CHEMIN DE FER AIENT DES GLACIERES AUX GARES ET DANS LES CONVOIS.

Le Dr. McCarrey, chef de l'inspection municipale des matières alimentaires, a transmis hier aux commissaires un rapport sur la conservation du lait pendant la période de forte chaleur que nous venons de traverser. Il constate que des inspecteurs ont trouvé du lait marquant 90 à 92 degrés, quand le maximum de la température ne doit pas dépasser 50 degrés. Le 10 juillet, à la gare de St-Henri, les inspecteurs ont trouvé 92 degrés dans un bidon de lait, 90 dans un deuxième, 85 dans un troisième, 84 dans un quatrième, 80 dans onze bidons, 78 dans vingt-quatre, 66 dans six et 62 dans quatre. A la gare Bonaventure, ils ont trouvé les températures suivantes: 82 degrés dans un bidon, 80 dans un second, 76 dans

seize, 74 dans treize, 64 dans quatre et 62 dans un bidon.

Dans ces conditions, dit le Dr. McCarrey, le lait devient impropre à la consommation pour les enfants, et sept bidons qui présentaient les températures les plus élevées ont été confisqués.

A cause de cet état de choses, le Dr. McCarrey insiste auprès des commissaires pour qu'ils demandent aux compagnies de chemin de fer de construire des glaciers à toutes les gares d'où l'on expédie le lait à Montréal, ainsi qu'à celles de Montréal même et que des wagons-glacières soient adjoints aux convois.

Le bureau discutera la question, lorsqu'un plan d'action complet lui aura été soumis.

LE PERCEMENT DU BOULEVARD ST-LAURENT

LES COMMISSAIRES RECOMMANDENT AU CONSEIL DE FAIRE CETTE EXPROPRIATION AU PRIX DEMANDE PAR LES RELIGIEUSES DE LA CONGREGATION DE NOTRE-DAME.

Les commissaires municipaux ont décidé de recommander au conseil, lundi prochain de procéder au percement du boulevard St-Laurent, de la rue Notre-Dame à la rue des Commissaires et de payer aux RR. Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame la somme de \$617,350 qu'elles demandent.

D'après la charte de Montréal (amendements de 1909, le coût de cette expropriation devra être payé au moyen d'un emunt fait conformément à la clause 348 de la charte, pourvu qu'il ne soit pas nécessaire de soumettre cet emprunt à l'approbation des propriétaires. Tout l'argent provenant de la vente des matériaux, bâtiments et terrains expropriés devra être employé à dégrader le coût de l'amélioration; cette vente pourra être faite à l'encan ou de gré à gré.

L'article 348 de la charte dont il est fait mention plus haut donne à la Ville le pouvoir d'emprunter l'argent nécessaire à cette expropriation en

A travers Montréal

COUPABLE ET... NON COUPABLE

Une accusation de tentative de meurtre a été le lot de Nicola Patrie, qui a tiré sur un de ses compatriotes, dans un restaurant situé à l'angle des rues Fullum et Ontario. Lorsque Patrie comparut devant le juge Bazin il plaida coupable; mais sur l'avis de son avocat, M. Robert Maillet, il changea son plaidoyer en celui de "non coupable". L'affaire fut alors remise à vendredi.

UN BILLET CONTREFAIT.

Un nommé Joseph Hamel a été traduit hier devant le juge Bazin sur l'accusation d'avoir fait circuler un billet de \$10 contrefait. Hamel, pour se défendre, a raconté qu'un monsieur lui avait demandé d'aller changer le billet en question. Hamel, qui ne sait ni lire ni écrire, ne peut distinguer un billet faux d'un autre qui ne l'est pas. Il a plaidé non coupable.

IL EST IDENTIFIÉ.

L'homme qui a été tué samedi soir par un tramway de la Montreal Park and Island Railway à Montreal Ouest est un nommé Joseph Tanguay, âgé de 56 ans, employé de la Dominion Textile Company, Tanguay demeurait No. 111a 2e Avenue, Cote St-Paul. Il était célibataire.

CES MAUVAIS GARNEMENTS.

Michel Gélinas, Thomas Fraser et Eugène Larivière, ces trois garçons qui ont plaidé coupable d'avoir commis une série de méfaits dans la partie est de la ville durant le mois dernier, ont été amenés devant le juge Choquet pour recevoir leur sentence. Gélinas, qui dit-on, est le chef du groupe, a été condamné à 3 mois de détention; ses deux compagnons feront chacun dix jours.

SAINS ET SAUFS.

On apprend que MM. Adrian Ryan et Bert Eustache ont échappé au désastre de Porcupine. Ils se sont sauvés en plongeant dans la lac Pearl.

TRAMWAY DISCONTINUE.

A cause des travaux de pavage qui se font sur l'avenue Mont-Royal, entre la rue Sanguinet et l'avenue du Parc, le service des tramways sera interrompu sur l'avenue Mont-Royal. Ouest depuis la rue St-Denis.

ALPHONSE RAZE EST PINCE.

Alphonse Raze, alias Defiore, que la police a cherché depuis le mois de février, a été capturé lundi par l'agent Pasie. Raze est accusé d'avoir frappé Periotte Viecize au visage avec un rasoir. Lorsque l'accusé fut conduit à la prison on a trouvé sur lui un revolver et un rasoir. L'individu est gardé à vue.

LA POLICE SE FAIT RARE.

En raison de l'annexion des nouvelles banlieues à la ville de Montréal, la police devient de plus en plus disséminée. Dix hommes ont dû être enlevés à divers postes pour aller cumuler les deux fonctions de policier et de pompier dans les différentes banlieues. Ce système durera tant qu'il n'y aura pas suffisamment d'argent pour augmenter l'effectif de la police de notre ville.

IL FETAIT SIR WILFRID.

Adélard Gauthier a été traduit hier devant le juge Bazin sur l'accusation d'avoir bamboché au détriment de son patron. Gauthier a dit qu'il voulait fêter le retour du premier ministre. Il s'amusa tant et si bien, que le lendemain, en prenant sa balance il était \$23.75 de court. Le juge Bazin a fait une verte semonce à l'accusé et lui a rendu la liberté, Gauthier ayant promis de remettre à son patron la somme qu'il lui avait empruntée.

IL VENDAIT UNE BICYCLETTE.

Un nommé James Barns, demeurant côte Beaver Hall, a été arrêté hier par les constables Kavanagh et Tierney, du poste No. 6, au moment où il essayait de vendre à un régent, une bicyclette. Cette bicyclette avait été volée la veille, à la porte d'une maison de la rue St-Jacques où l'avait laissée un messager de la compagnie du télégraphe.

Un croiseur allemand dans notre port

UNE SERIE DE RECEPTIONS SERA FAITE AUX MARINS PAR LA COLONIE ALLEMANDE DE MONTRÉAL.

Le petit croiseur germanique "Bremer" est arrivé dans notre port aujourd'hui. Un bon nombre de citoyens allemands étaient au quai vis-à-vis la rue Berriot fait une chaude réception à leurs compatriotes.

Comme le vaisseau doit passer deux semaines à Montréal, le club Teutonic sous la direction de M. W. Dörken, a préparé toute une série de fêtes en l'honneur des visiteurs. Mercredi soir, il y aura concert-boucané et vendredi, un lunch sera offert aux officiers.

Le "Bremer" est un navire de 3,200 tonnes. L'équipage se compose de 300 hommes. Le croiseur en est à sa seconde visite à Montréal; mais les marins ne sont pas les mêmes que ceux que nous avons rencontrés il y a quelques années.

VITRES NETTOYÉES

Vos grandes vitres de vitrines ou autres seront d'une propreté irréprochable et d'un poli sans pareil si vous nous en confiez le nettoyage.

THE NEW-YORK WINDOW CLEANING. 40 rue des Jûres. Tél. Main 1203

Les prochains arbitres

Québec, 19. — Les Clovers et le National de Québec se sont entendus pour que l'arbitre de leur partie de cette semaine soit choisi parmi MM. Jimmy Miller, Mike Kenny et Phil O'Reilly. L'assistant sera tout probablement M. Dave Power, de Québec. Cette partie prochaine entre les fameux rivaux de 1910 provoque beaucoup d'intérêt.

PETITES ANNONCES

AGENTS FINANCIERS

PANNETON & GRIEPEY, agents financiers, 30 Saint-Jacques. Edifice Trust & Loan, Main 1002. Prêts d'argent sur hypothèque, achat de billets, créances, assurances. Règlements de successions.

AGENTS

On demande des agents spéciaux pour l'Annapolis, Outremont et autres endroits de la ville. Contrat avantageux pour personnes actives. S'adresser Dominion Fire Insurance Co., 10 rue St-Jean, Bâtisse Lac des Bois, Chambre 406. 161 30

ON DEMANDE

On demande des vernisseurs, menuisiers, et autres pour machinerie. S'adresser immédiatement à 241 St-Paul, à la Dominion Furniture Mfg. Co., Ltée, Ste-Thérèse, Qué.

EMPLOI DEMANDE

Un jeune homme connaissant bien la comptabilité, possédant de très bonnes références, demande position. S'adresser à Horace Howison, 762 Huntley, St-Louis 691. 160-3.

AUX AMATEURS DE PECHE

La meilleure place pour pêcher poissons vivants et rôtis de pêche de toutes sortes est chez R. N. Sévigny, 510 Saint-Jacques près des gares du G. T. R. et du C. P. R. Tél. Main 16.

INSTITUTEURS

Deux institutrices diplômées sont demandées pour enseigner le français au Lac Ste-Marie, comté d'Ottawa. Salaire \$180.00. S'adresser à M. J. M. Guilbault, curé, secrétaire-trésorier. 167-6.

UN CUISINIER

Un cuisinier d'expérience, pouvant fournir bonnes références, pourrait obtenir une position permanente dans une maison d'éducation en s'adressant, pour les conditions, à "P. S. Boite 197, Victoriaville, P.Q."

VOLAILLES DEMANDÉES

Volailles, oeufs, poulets, demandés par n'importe quelle quantité. Plus hauts prix payés. McDuff & Co., 776 St-Dominique, Montréal.

A LOUER OU A VENDRE

Magnifique cottage, 5 appartements, à la Pointe-aux-Trembles, bord de la rivière, avec toutes les améliorations modernes. S'adresser Jean Versailles, 99 Saint-Jacques, Main 6865.

ARGENT A PRETER

AVIS: Avez-vous besoin d'argent, gros ou petits montants, à brève échéance? A M. THOMAS TOUZIN, notaire, 947 Saint-Denis. Tél. Saint-Louis 1514.

ARGENT A PRETER

Nous régistrons toutes vos dettes, vous transigez seulement avec nous, paiements faciles, sans intérêts, entrevue personnelle seulement. Demers et Moreau, Banque Nationale, 99 St-Jacques.

CHAUSSURES

Si vous voulez être bien servi et à bon marché pour vos chaussures, allez chez L. O. GRAND, 423 Boulevard St-Laurent.

MEUBLES

Durant ce mois, nous vendons meubles, tapis, papiers, 20 p.c. meilleur marché qu'ailleurs. Venez nous voir avant d'acheter. Rache Furniture Co., 518 Rachel Est, près Parc Lafontaine.

PANAMA

PANAMAS nettoyés et bloqués sur dernières formes, garantissons satisfaction. Notre procédé ne les brûle pas. J. C. Sanguin, Co., Main 5459, 50 Dupré, coin Notre-Dame.

POÊLES A GAZ

JE VENDS les meilleurs poêles à gaz et à gaz les plus beaux modèles de série; vous gagnerez votre argent en achetant des poêles à gaz. Les poêles sont en font l'éloge. Poêles échangés et réparés avec soin. Agent pour la CIE MOP. PAT. M. H. BOUCHER, 1490 Blvd. Saint-Laurent. Saint-Louis 1814.

REPARATIONS

de meubles de tout genre, rembourrés avec soin, matelas refaits, remis à neuf, \$1.00; plume désinfectée. Charles Turcot, 435 Visitation. Tél. Bell Est, 2075.

Nous FAISONS

La fonte, du cuivre du bronze ou de l'aluminium

LIVRAISON RAPIDE

Envoyez vos Modèles

The Canada Metal Co. Limited

Ave Fraser TORONTO

G. P. McCLURE,

AGENT, MONTREAL

TEL. MAIN 2918

VOUS POUVEZ louer un clavier-graphe Monarch, un mois pour \$3

VOUS POUVEZ louer un clavier-graphe Monarch, 6 mois pour \$15

VOUS POUVEZ acheter un clavier-graphe Monarch en faisant cash, — si petits que vous ne pourriez pas y manquer.

THE MONARCH TYPEWRITER Company Limited

229 RUE NOTRE-DAME OUEST

Téléphone Main 4988 MONTREAL, QUE.

En voyage

M. Arthur Brossard, C.R., Mme Brossard et leurs fillettes Berthe et Jeanne sont partis pour le "Lady of Gaspe", pour un voyage dans le Golfe.

— La campagne politique va se faire durant la vacance surtout. Pour être bien renseigné, il vous faut donc le "Devoir". Trois mois, du 15 juin au 15 septembre, pour 50 cents.

Cartes Professionnelles

AVOCATS

DEGUIRE, A.-S., Avocat, Trust & Loan Bldg., 30, R.-e. Saint-Jacques. Chambre 35. Tél. P. I. Main 3995. Montréal.

LANE, J.A., Avocat, C.R., 97 rue Saint-Pierre, Québec, Téléphone 382.

MEUNIER, L.-C., AVOCAT, 89 St-Gabriel, en face du Champ de Mars, Montréal. Tél. Bell Main 1650 et Est 821.

NOTAIRES

Argent à prêter, créances à acheter, loyers à collecter, propriétés à vendre et à acheter, successions à administrer. BELANGER & BELANGER, notaires, Trust & Loan, Bldg., 30 Saint-Jacques, Montréal. Résidence 240 Visitation.

GROU, LUCIEN, NOTAIRE, édifice Saint-Charles, 43 St-Gabriel. Tél. Main 2755. Résidence 405 Duluth. Est. Tél. St-Louis 3585. Argent à prêter. Règlement de succession. A.

VOTRE FEMME, VOS ENFANTS, VOUS-MEME

Vous n'avez qu'une vie à vivre

Pourquoi l'Exposer Inutilement?

LE LAIT LAURENTIA



(MARQUE DE COMMERCE)

Est le seul lait que le consommateur, de tout âge et de toute condition, puisse boire **avec plaisir**, sans s'exposer à contracter la typhoïde, la **tuberculose**, la rougeole, la scarlatine, la diphtérie, etc., qui littéralement "vous guettent" et "guettent" votre enfant dans le lait ordinaire. — (Consultez là-dessus un médecin instruit.)

LE LAIT LAURENTIA se conserve **sans glace**, en parfait état absolument, des semaines et des mois, **à toutes les températures.**

C'est jusqu'à présent, la plus utile invention du XXe Siècle.

En vente dans toutes les bonnes Epicerie.

— LIVRE A DOMICILE SUR DEMANDE PAR —

LA CIE CANADIENNE DE PRODUITS AGRICOLES, LIMITEE,
 USINE DE PREPARATION : LACOLLE, P. Q.
 21-23 Rue Saint-Pierre, Montréal
 TELEPHONES MAIN 3152-4619

L'EMBELLISSEMENT DU CHAMP DE MARS ET DE LA PLACE DE LA FONTAINE

La Ville de Montréal a-t-elle renouvelé le bail, expirant le 1er juin dernier, et qui lui laissait l'usage de la petite place située entre l'Hotel de Ville et le Palais de Justice, dite place de la Fontaine ?

Q'est devenue la fontaine qui ornait cette place, laquelle en tirait son nom, et que la Ville, aux termes mêmes du bail, s'engageait à maintenir ?

QUELQUES DETAILS SUR L'EMPLACEMENT QUE L'ON SE PROPOSE D'EMBELLIR

L'échevin L.-A. Lapointe proposait l'autre jour, au conseil municipal, l'affectation de la somme de \$80,000 à l'embellissement du Champ de Mars et de la place située entre l'Hotel de Ville et le Palais de Justice, comme autrefois sous le nom de Place de la Fontaine, à cause de la présence d'une fontaine, qui a été enlevée depuis.

Cette proposition appelle l'attention des Montréalais sur la petite place que la Ville de Montréal a louée au gouvernement provincial, en vertu d'un bail passé le 2 juin 1902, pour une période de neuf années. Ce bail expirait donc le mois passé, et comme il n'en a pas été question à l'Hotel de Ville ces derniers temps, il semble que le dit bail n'ait pas été renouvelé.

Est-ce à dire que la Ville a renoncé à l'usage du square ? Non, puisque le conseil est précisément saisi d'un projet comportant son embellissement.

Cependant, si le gouvernement avait voulu s'en tenir aux termes du bail, la Ville y aurait perdu tout droit, parce qu'elle n'aurait pas rempli les engagements pris par le bail. Effectivement, par l'article 3, la ville s'engageait à tenir l'emplacemement avec la fontaine en bon état d'entretien. Comme vous le voyez, pour peu que le gouvernement provincial voudrait montrer quelque rigueur, il pourrait prendre possession de la place que l'échevin Lapointe songe à embellir.

Nous croyons intéresser nos lecteurs en leur mettant sous les yeux un rapport que M. Ernest Gagnon, alors secrétaire du Ministère des travaux publics, publiait en 1903 :

On a demandé si le terrain de la place de la fontaine faisant face à la colonne Nelson, entre le Palais de Justice et l'Hotel de Ville de Montréal, appartenait au gouvernement de la province de Québec. La réponse du département a été affirmative.

Le terrain occupé par l'ancien ordre des Jésuites à Montréal, entre la rue Notre-Dame et la petite rivière des Fonds — aujourd'hui la rue Craig — comprenait les terrains actuels du Champ de Mars, de l'Hotel de Ville, du Palais de Justice et de la place de la Fontaine, prolongement de la Place Jacques-Cartier.

D'après le cadastre officiel du quartier est de la cité de Montréal (signé le 17 février 1870), ce terrain forme une superficie totale de 330,501 pieds, mesure anglaise, qui se répartit comme suit :

Terrain du Champ de Mars	204,882
Terrain du Palais de Justice	68,326
Terrain de l'Hotel de Ville	33,915
Prolongement de la Place Jacques-Cartier, environ	23,438
Superficie totale	330,501

Le chapitre 15 des Statuts Refondus du Bas-Canada, intitulé : "Acte concernant l'allocation provinciale en fa-

veur de l'éducation supérieure et les écoles normales et communes", décrète ce qui suit :

"Les biens et propriétés du ci-devant ordre des Jésuites, qu'ils soient en possession ou en reversion, y compris tous les deniers mis en fonds ou placés, ou qui seront mis en fonds ou placés comme formant partie d'iceux, et le principal de tous les deniers réalisés ou à réaliser par la vente ou communication d'aucune partie des biens ou propriétés, sont par le présent affectés aux fins de cet acte, et constitueront un fonds qui sera appelé "Fonds de placement d'éducation supérieure du Bas-Canada"; et ce fonds sera sous le contrôle de la régie du gouverneur en conseil pour les fins de cet acte."

Lors de l'établissement de la confédération canadienne, les biens des Jésuites situés dans la province de Québec furent abandonnés à la province, à l'exception du Champ de Mars de Montréal et de l'ancien "collège de Québec" alors connu sous le nom de casernes des Jésuites, qui furent réservés pour des fins militaires.

Le terrain de l'Hotel de Ville de Montréal, mesurant 33,915 pieds, a été vendu le 27 juin 1867, pour la somme de \$33,373, soit un peu plus de 98 centimes le pied. Le paiement en a été fait à la province de Québec, en 1887.

(Le 21 juin 1883, le gouvernement de la province a vendu une petite portion de terrain, de forme triangulaire, située en face de l'angle sud-ouest du Palais de Justice, à M. R. J. Devins, au prix de \$3 le pied superficiel. Ce nouveau terrain d'une superficie d'environ 410 pieds, fait aujourd'hui partie de la propriété Péroudeau.)

La loi adoptée par la province de Québec en 1888 relativement aux biens des Jésuites (cité 52 "Nict", chap. 13) et le contrat passé devant le C. Y. T. Tessier, notaire, le 5 novembre 1889, sous l'autorité de cette législation, ajoutent encore aux droits du gouvernement de la province sur ce terrain de la Place de la Fontaine, prolongement de la place Jacques-Cartier.

La place de la Fontaine occupe l'emplacemement précis de l'église de l'ancien ordre des Jésuites à Montréal détruite par un incendie le 6 juin 1803. On construisit sur ce terrain, en 1808, une prison qui fut partiellement démolie dans l'automne de 1849.

Les travaux que l'on projette de faire exécuter bientôt sur la Place de la Fontaine donnent une nouvelle actualité aux lignes suivantes, publiées dans le rapport général du commissaire des travaux publics pour l'année 1900 :

"Ce qui restait de l'ancienne prison construite en 1808 fut démolie en 1867, et sur le terrain autrefois occupé par la prison est de ce bâtiment (en face de la colonne Nelson), on érigea une

fontaine.

"Les ouvriers, en travaillant à la démolition des vieux murs, trouvèrent deux plaques en métal portant des dates différentes, scellées dans une même pierre. — L'une relative à l'édifice même en voie de complète démolition. — Voici la première de ces inscriptions (traduite du latin) :

"L'an du Seigneur 1742, Benoît XIII étant pape ; Louis XV, roi ; Henri M. Pombriand, évêque ; Charles de Beauharnois, gouverneur ; Hocquart, intendant ; le très illustre Louis Normand, supérieur du Séminaire de St-Sulpice, vicar général sous ces évêques, a posé la première pierre de ce bâtiment, ajouté à la résidence de la Compagnie de Jésus commencée en 1692.

La deuxième inscription était ainsi conçue (Traduction) :

"L'an du Seigneur 1808, dans la 48ème année du règne de George III, Jacques-Henry Craig, Chevalier de l'Ordre du Bain, étant gouverneur de l'Amérique britannique, — les honorables Pierre-Louis Ruel et Isaac Ogden, juges du Banc du Roi pour la juridiction de Montréal, et Joseph Frohisher, écuyer, préposés à l'érection de cette prison, en ont posé la première pierre. Ici fut autefois la résidence des pères de la Compagnie de Jésus, comme l'atteste l'inscription déposée avec celle-ci, trouvée en démolissant le premier édifice."

C'est en face de la porte de la résidence des Jésuites (rue Notre-Dame), que quatre Iroquois, prisonniers des sauvages alliés des Français, subirent le supplice du feu, le 3 avril 1696. On les fit mourir, raconte un témoin oculaire, dans "des supplices dont ils sont les inventeurs... On m'assura que ce que je voyais n'était qu'un faible échantillon de ce qu'il nous font souffrir quand ils nous font prisonniers." (Voir Tanguay : "A travers les registres", page 89.)

BAIL

En faveur de la Cité de Montréal

Je, soussigné, ministre de la Colonisation et des Travaux Publics de la province de Québec, consens à laisser à l'usage de la corporation de la Cité de Montréal, pendant l'espace de neuf années, à compter du premier juin dernier (1902), l'emplacemement, orné d'une fontaine publique, situé entre le Palais de Justice et l'Hotel de Ville, en face de la colonne Nelson, à Montréal, le dit emplacements ayant une superficie d'environ 23,438 pieds, mesure anglaise.

Ce permis est accordé aux conditions suivantes :

1o. La corporation de la Cité de Montréal paiera au gouvernement, le premier juin de chaque année, la somme de une piastre, le premier de ces paiements annuels devant être fait dès la présente année (1902).

2o. Le gouvernement n'aura aucune taxe ou cotisation municipale à payer

LA VITALITÉ DE L'EMPIRE

L'ANGLETERRE N'EST PAS UN PAYS DECADENT. — L'UNITÉ D'ASPIRATIONS PROCLAMÉE PAR M. ASQUITH. — UN MESSAGE DU ROI.

Londres, 19. — Le Roi a envoyé aux représentants des colonies à l'occasion du lunch qui leur a été offert hier par le comité parlementaire, un message d'adieu où il exprime l'espoir que les ministres et leurs femmes ont goûté leur visite à la mère-patrie. Sa Majesté dit le plaisir qu'elle a éprouvé à les voir à Buckingham et d'ajouter ses souhaits d'heureux retour.

M. Asquith dit qu'il pense que les visiteurs emporteront de leur voyage dans les différentes parties du Royaume-Uni deux impressions dominantes : "Premièrement, quoique les pessimistes et les cyniques aient pu dire au contraire, cette mère-patrie, foyer central de l'Empire, n'est pas encore moribonde (Appl.). Partout où vous êtes allés, vous avez vu des preuves abondantes de vitalité et de progrès, — je ne veux pas parler politique — dans le domaine social, industriel et dans toutes les autres sphères de notre vie commune. En second lieu, ce qui n'est pas le moins important, vous allez tous vous rendre dans les "dominions" et les différentes colonies du Roi, sentant qu'il y a identité d'idéal et de but entre les différentes parties de l'Empire, indépendamment

de tous les partis politiques, ce qui constitue la principale sauvegarde de la coopération de l'Empire dans la sympathie, la liberté et l'unité. On dit que le patriotisme local et l'unité impériale sont la caractéristique de notre empire. D'aucuns pensent que c'est là un accident ; d'autres, que c'est un miracle. Il nous suffit à vous et à moi, bons, vrais et loyaux sujets du Roi, d'y trouver, comme chacun doit le sentir, la meilleure solution que le génie politique de la race humaine ait jamais obtenue.

M. Balfour, chef de l'opposition, a dit, dans un discours : "Je m'associe au premier ministre en ce qu'il a dit, dans une veine de véritable optimisme au sujet de la vigueur et de la vitalité de chaque partie de l'Empire. Nous ne sommes pas un empire décadent, et dans ce pays, nous ne sommes pas une partie décadente de l'Empire. (Appl.) En ce pays, la mère-patrie, nous sommes personnellement prêts à porter tout le poids, toute la responsabilité de notre position, et nous savons qu'il y a dans chaque partie de l'Empire un sentiment vif et grandissant que nous ne devrions pas porter seuls ce fardeau." (Appl.)

Vapeur Allan spécial pour la malle

Un train spécial partira de la gare de la rue Windsor vendredi le 21 juillet, à 9.45 a.m., pour Québec, pour l'avantage des passagers qui s'embarquent sur le vapeur de la malle royale "Victorian".

Feux de forêt

Amherst, Nouvelle-Ecosse, 19. — Les feux de forêt qui font rage depuis huit ou dix jours dans les environs n'ont rien perdu de leur violence. Les flammes ont fait dix milles hier, et elles ont sauté de l'autre côté de la rivière Shullev. Hier l'incendie était à un mille des maisons de Shullev.

résultant de ce bail et pendant la durée du dit bail.

3o. La corporation devra remplir toutes les servitudes de voisinage de droit. Elle devra aussi tenir le dit emplacements (avec sa fontaine, son pavage et ses trottoirs) en bon état d'entretien, libre d'amoncellements de glace ou de neige et de toute obstruction qui nuirait à la circulation du public.

4o. Le gouvernement pourra mettre fin au présent bail en aucun temps avant l'année 1911, en donnant à la corporation un avis d'un mois.

Fait en double à Montréal, au bureau de l'Hotel du gouvernement, ce deuxième jour du mois de juillet de l'année mil neuf cent deux (2 juillet 1902).

(Signé) LOMER GOUIN,
Ministre C. et T. P.
ERNEST GAGNON,
Secrétaire C. et T. P.

Accepté par la corporation de la Cité de Montréal.
Montréal, ce 2 juillet 1902.

(Signé) JAMES COCHRANE,
Maire.
L. O. DAVID,
Greffier de la Cité.

Convention nationale des Chevaliers de Colomb, à Détroit, Mich.

Les Chevaliers de Colomb de la province de Québec, ont choisi le chemin de fer Grand-Tronc comme leur voie officielle pour se rendre à la convention annuelle, à Détroit, Mich. Les Chevaliers partiront de Montréal et Québec, pour Détroit, à bord de wagons-lits Pullmann spéciaux, passeront par Toronto, Lac Ontario, Chutes Niagara, Buffalo et Lac Erie et reviendront via le Grand-Tronc et les Mille-Isles. Ce voyage sera très agréable et durera environ une semaine. L'on est à faire des arrangements à Détroit pour divertir les visiteurs durant leur passage, et tous les futurs passagers feront bien de voir un des agents du Grand-Tronc, qui leur donnera avec plaisir tous les renseignements et accablant ce voyage.

Personnel

M. J. C. Lamothé, avocat, de Lamothé & Tessier, et Madame Lamothé sont partis pour un voyage aux Etats-Unis. Après un court séjour à New-York, ils se rendront à Atlantic City où M. Lamothé assistera à la grande convention annuelle de la "Commercial Law League of America", dont il fait partie. M. et Mme Lamothé seront de retour le 24.

Tué par son cheval

Woodstock, Ont., 18. — Nicholas Parker qui avait été frappé par son cheval la semaine dernière près de Embray est mort hier. L'on avait cru d'abord que ses blessures n'étaient pas sérieuses, mais des complications survinrent et Parker succomba aux suites de ces malheureux accidents.

Vallières

605 RUE STE-CATHERINE EST, angle Montcalm

3 Lignes très Spéciales pour Vendredi et Samedi

1,200 verges Duck à fond blanc, avec rayure de couleur, 27 pouces de largeur. Très belle qualité à 20c. En vente, **11c** vendredi et samedi.

1,800 verges soie tamaline Duchesse, dans toutes les couleurs du jour, 20 pouces de largeur. Prix régulier 50c. Ven- **29c** dredi et samedi.

115 douzaines bas en fil unis, ajourés, dans toutes les nouvelles couleurs avec talons et bouts doubles, pour dames. Bargain extraordinaire d'acheter 1 bas de 40c, et 50c, pour **19c**

Les "Billets du Soir" par ALBERT LOZEAU

Un joli volume de cent-vingt pages.

PRIX :—Vingt-cinq sous l'exemplaire.

En vente chez ALBERT LOZEAU, 604 avenue Laval, ou aux bureaux de LE DEVOIR, 71a rue Saint-Jacques.

Ouverture du Reichsrath

L'EMPEREUR D'AUTRICHE L'ARCHE DUC DES AFFAIRES INTERIEURES ET EXTERIEURES.

Vienne, 19. — L'empereur François-Joseph a ouvert le Reichsrath hier avec le cérémonial ordinaire. Les archiducs étaient présents en grand nombre. Le discours du trône, que l'empereur a lu d'une voix claire et forte, a insisté sur la nécessité d'augmenter l'armée et d'assurer le développement des forces militaires qui fait de rapides progrès partout ailleurs.

Sa Majesté a aussi exprimé sa confiance que "les bienfaits de la paix continueront d'être assurés à l'Autriche-Hongrie par ses relations intimes avec ses alliés, qui sont d'une cordialité inaltérable, ainsi que par les relations amicales que la monarchie entretient avec toutes les autres puissances."

La nécessité de créer de nouvelles

ressources financières a été mentionnée ainsi que les mesures à prendre pour développer le commerce extérieur. L'empereur a demandé en terminant que l'on mette fin à la lutte des factions au Reichsrath.

Il échappe à la potence

Spécial au "Devoir"

Beaver, Penn., 18. — Charles Hickman, condamné à mort pour meurtre et qui devait être pendu ce matin, a été trouvé mort dans sa cellule ce matin, s'étant évadé deux fois de la prison.

M. P. G. Mount

M. P. G. Mount, opticien, est retenu chez lui par une assez sérieuse maladie.

—Le "Devoir" vous apportera les nouvelles complètes du mouvement social, politique et littéraire en vacances, 50 cents pour trois mois.

POUR LA COURONNE

L'ex-Schah de Perse, Mohamed Ali Mirza, déposé en 1909, rentre dans son pays dans l'espoir de reconquérir son trône

Téhéran, Perse, 19. — Mohamed Ali Mirza, le schah exilé de la Perse, est revenu dans son pays, dans le but de faire une nouvelle tentative pour reconquérir le trône. L'ex-schah est actuellement à Gumbes Tepe, petit port situé sur la mer Caspienne, dans le nord de la Perse, près de la frontière russe. On assure que c'est un navire russe qui l'a conduit à cet endroit.

Dès qu'il eût été déposé, en juillet 1909, l'ex-schah se rendit en Russie et arriva à Odessa en octobre de 1909. On ignore quelles sont les forces dont dispose Mohamed Ali. Le gouvernement a ordonné à Sidiar Sofar de se rendre au Kurdistan avec 2,000 cavaliers et des canons afin de réprimer la rébellion dans ce district, qui s'est fort émané sous la direction de Salar Ed Dowleh, frère du schah déposé.

Londres, 19. — L'apparition soudaine et inattendue de l'ex-schah Mohamed Ali Mirza en territoire persan cause une grande surprise. Le souverain déchu a quitté Odessa il y a quelques semaines pour Baden, près de Vienne, où il a vécu avec sa famille jusqu'au 6 juillet. De Baden il s'est rendu aux eaux à Morienbad, avec l'intention de revenir dans la première de ces villes.

Par cette tentative de reconquérir le trône, Mohamed Ali perd une pension annuelle de \$82,500.

D'après de récentes dépêches de Téhéran, son frère, Salar Ed Dowleh est à la tête d'un soulèvement dans le Kurdistan; il a 3,000 hommes sous ses ordres et il s'est déclaré en faveur des prétentions d'Ali.

LES TAXES SUPPLÉMENTAIRES

On demande l'abolition de celles qui sont imposées sur les baignoires et les cabinets

Il se fait un mouvement pour obtenir du conseil l'abolition de la taxe de \$1 imposée sur chaque baignoire particulière et de la taxe de \$4 imposée sur chaque cabinet d'aisance. De nombreuses lettres à ce sujet sont arrivées à l'Hôtel de Ville et on demande d'annuler ces taxes pour des raisons d'hygiène. Dans beaucoup de maisons, il n'y a pas de baignoires et dans beaucoup d'édifices considérables on ne trouve pas de cabinets en nombre suffisant. On attribue cet état de choses qu'il faut payer en plus de la taxe ordinaire qui est, pour les

maisons particulières, de 5/4 pour cent de l'évaluation du loyer.

Si ces taxes étaient abolies, cela ferait, disent les autorités municipales, une diminution sensible dans le revenu, car on a calculé qu'il y a, à Montréal, 20,000 maisons et le nombre des grands édifices est très considérable. Cependant, il appert des livres du trésorier que la taxe de l'eau a rapporté l'an dernier un peu plus de \$1,000,000 et on pense que la ville peut, sans trop ôter ses revenus, abolir ces taxes supplémentaires.

LE BILL DU VETO

On croit qu'il subira sans opposition l'épreuve de la troisième lecture demain

Londres, 19. — M. Balfour a eu une autre longue conférence avec lord Lansdowne hier, et il est entendu que les deux chefs unionistes ont décidé de laisser passer la troisième lecture du bill du veto, tel qu'amendé, sans imposer le vote.

Jusqu'à présent, rien n'indiquait qu'il y aura une motion à l'effet de rejeter le bill. Il est possible cependant, que les pairs extrémistes demandent le vote, mais on ne croit pas que les dissidents soient assez nombreux pour mettre le bill en péril, attendu que lord Lansdowne et ses amis font tout en leur pouvoir pour contrecarrer leur action.

Londres, 19. — Les journaux libéraux prédisent que la crise se terminera paisiblement sans la création de nouveaux pairs. Étant donné que les libéraux adopteront le bill du veto en troisième lecture jeudi, ils disent que le premier ministre Asquith annoncera lundi à la Chambre des Communes que le gouvernement a le pouvoir de faire prévaloir la volonté de la nation. Il est même rumeur que M. Asquith est autorisé à annoncer que ses ministres, désireux d'exprimer l'espoir qu'aucun différend violent ne subsistera entre les deux chambres du Parlement.

Après ces déclarations, les libéraux croient que lord Lansdowne conseillera à ses partisans de ne pas persister dans leur opposition au bill; mais exprimera la détermination

Tombola à Ahuntsic

Les Dames et les Demoiselles, qui résident dans le quartier Ahuntsic, ont préparé une grande tombola, pour les 26 et 27 juillet au soir prochain, au bénéfice de la chapelle de cet endroit. L'organisation de ces fêtes de charité a été en effet confiée à un comité de Dames, sous la présidence de Mme Tréfle Bastien. Sans inconvénient, nous pouvons assurer le public amateur de ces saines réjouissances, que cette tombola, dépassera de beaucoup en splendeur, toutes celles déjà faites.

L'illumination seule, vaudra la peine d'être vue. Un grand nombre d'ampoules électriques multicolores, disposées "à giorno", offriront un coup d'œil vraiment beau. Nos concitoyens ne sont montrés des plus généreux; et déjà plusieurs centaines de dollars ont été versés entre les mains de chacune d'elles. Plusieurs œuvres d'art seront tirées au sort. Une des meilleures lanternes de Montréal, a été retenue pour ces deux jours de fêtes. Bref, la prochaine Tombola, organisée par les Dames d'Ahuntsic, promet d'être l'événement social le plus important et le plus distingué de la saison. Cette tombola se fera sur la magnifique terrasse de M. Milten, situé à deux minutes de marche des tramways électriques. En cas de pluie, la fête sera ajournée à la soirée suivante. Nous en dirons encore un mot ce jour-ci, alors que tous les détails nous seront fournis.

TRIBUNES LIBRES

UN DÉMENTI AU "CANADA"

Danville, 18 juillet. "Le Devoir". Montréal. Le correspondant du "Canada" dans son rapport de l'assemblée nationaliste tenue à Victoriaville le 16 courant, fait mention d'un incident piquant pour les nationalistes. La fanfare canadienne-française de Danville, n'ayant reçu aucune invitation de participer à l'assemblée, n'a pu refuser d'y assister. Presque tous les membres de la fanfare ont assisté à l'assemblée en attendant l'arrivée du train et si ce même monsieur n'est pas sourd, il a dû entendre, quand le train est passé, de l'endroit où se tenait l'assemblée, tous les membres de cette même fanfare crier: — Vive Bourassa! Vive Lavergne! Vive Gilbert.

Les salaires à l'Hôtel de Ville

Nous recevons d'un groupe d'employés de l'Hôtel de Ville la protestation que voici:

"Nous apprenons aujourd'hui que le Conseil Municipal doit s'ajourner pour un mois ou deux. On nous a annoncé dernièrement que la question des salaires, à l'Hôtel de Ville, avait été référée à un sous-comité. Il nous semble que les Commissaires, ou plutôt le comité devrait faire un rapport d'une manière ou d'une autre avant que les échelons prennent leurs vacances. Nous sommes alors si ou non nous pourrions prendre des vacances avec les quelques sous d'augmentation qu'on pourrait nous donner ou bien si on doit demeurer ici à la Ville pendant ces quelques jours de repos, faute d'avoir les moyens de se donner quelques loisirs.

Il nous semble qu'il y a assez longtemps, (depuis le mois de décembre dernier), qu'on nous fait attendre, et qu'il ne serait que juste de savoir si cette question doit se régler cette année.

Les commissaires, dit-on, vont demander une assemblée spéciale afin de présenter un rapport d'une certaine importance. Ce serait le bon temps, nous croyons, de faire un rapport au Conseil relativement à ces augmentations de salaires."

La protection contre l'incendie

Monsieur le directeur du "Devoir". La lettre du chef Tremblay concernant la protection contre l'incendie dans les villes et villages de la province mérite une attention toute particulière. La semaine dernière, le village de la Pointe-Claire devait décider s'il se protégerait ou non contre l'incendie. Le conseil municipal pensait qu'il ferait bien d'acheter une pompe à vapeur perfectionnée, dont l'entretien n'aurait coûté que \$75 par année. Il y a onze ans, la Pointe-Claire était un amas de décombres fumants, à l'exception de sa superbe église catholique. Le conseil du conseil, tout proche, a voté l'achat d'une pompe. Nous pensons que le gouvernement provincial devrait forcer toutes les villes à protéger leurs propriétés et leurs habitants. J'espère que vous aiderez au conseil municipal de la Pointe-Claire cette protection qui lui fait aujourd'hui totalement défaut.

(Signé) JOHN T. McBRIDE.

Les Conservateurs dans Richelieu

Nous recevons d'un conservateur en vue de Sorel la note suivante: "Sous le titre très voyant: 'Les Conservateurs dans Richelieu', le 'Canada' de ce matin contient un article où se trouvent, entre autres, des fautes et de faussetés que de mots. A l'exception du fait qu'une réunion de conservateurs a eu lieu, samedi, le 15, aux bureaux du 'Sorelois', et que M. L. Trempe en a été le président, tout le reste est faux.

Ainsi, c'est M. A. Magnan seul qui a été élu secrétaire, et non MM. J. A. Villard et A. P. Vanasse. Il n'a pas été question de nommer des délégués pour faire le choix d'un candidat, bien au contraire. Il s'est agi seulement de la réorganisation de l'association conservatrice du comté de Richelieu, et non pas parce que l'association était peu nombreuse — le fait est qu'il y avait cent dix-huit personnes bien comptées. L'assemblée a été ajournée à samedi prochain, le 22 du courant, pour faire l'élection des officiers de la susdite association, et pas pour autre chose. Il est faux, absolument faux, que l'on ait proposé M. Magnan au sacrifice. Il n'a pas été question de lui ou de qui que ce soit comme devant être le porte-drapeau du parti conservateur aux prochaines élections. Si les autres informations du 'Canada' sont aussi exactes que celles contenues dans son susdit article, les lecteurs de ce journal sont vraiment bien renseignés.

Sur la Passerelle

LE "TURCOMAN"

Le "Turcoman" arrivé hier matin de Liverpool a rencontré près de Grondines un brouillard si épais qu'il dut jeter l'ancre dans le chenal. Il amenait 20 poney-gallois qui sont consignés pour divers points du Canada et des Etats-Unis.

CHEZ LES MATELOTS CATHOLIQUES

Ce soir, au Club des Matelots Catholiques, les matelots de "Laurentic" ont donné un concert au profit du club. Le capitaine Matthias occupa le fauteuil présidentiel et ses hommes firent tous les frais de la soirée.

GREVE SUR LE "SAQUENAY"

Lors de son dernier voyage dans le bas du fleuve le "Saquenay", le nouveau vapeur de la compagnie Richelieu a été retardé par une grève de ses chauffeurs. La compagnie prétend que cette grève était absolument inattendue et que si elle était motivée par une question de salaire il était facile de la régler autrement.

LA FLOTTE DU C.P.R.

Le Lake Champlain est arrivé à Liverpool hier matin.

Le Monmouth est arrivé à Bristol hier matin.

L'Empress of Britain, en route pour Liverpool, est à 160 milles à l'est de Belle-Isle à 4 heures du soir lundi.

Le Montclair est arrivé à Montréal hier l'après-midi.

L'Empress of Ireland est parti de Liverpool le 14 dernier avec 235 passagers de première, 335 de seconde et 753 d'entresol. Il arrivera à Québec demain après-midi.

LES ALLIANCIERS

Le Tunisien est passé à Belle-Isle hier l'après-midi en route pour Liverpool.

Le Corsican en route pour Montréal est passé à Belle-Isle lundi.

Le Granpian est arrivé à Glasgow samedi dernier.

Le Sicilian en route pour Londres est passé à Belle-Isle hier.

Le Numidian est arrivé à Boston hier matin.

Le Carthaginian est arrivé à Philadelphie hier l'après-midi.

DANS LE PORT

Arrivés hier: Turcoman, ligne Dominion, de Liverpool.

Montezuma, de Londres, ligne du C. P. R.

Bremen, de la marine allemande.

Bendigo, de Baltimore, ligne Elder-Dempster.

Sardinian, ligne Allan, de Londres.

Arrivés précédemment: Victorian, Allan, de Liverpool.

Laurentic, White Star, de Liverpool.

Resolute, Allan, de Glasgow.

Resolute Head, McLean Kennedy.

Belgian, Hudson Bay Co.

Beothic, Hudson Bay Co.

Lake Manitoba, ligne C.P.R., de Londres et Anvers.

EN ROUTE POUR MONTRÉAL

Port Royal, Londres, 16 juin.

Barcelona, Rotterdam, 13 juillet.

Lake Michigan, Londres, 6 juillet.

Norfolk, Newcastle, 6 juillet.

Ionian, Newcastle, 7 juillet.

Royal George, Bristol, 12 juillet.

Corinthian, Le Havre, 14 juillet.

Ionian, Glasgow, 15 juillet.

Willahad, Rotterdam, 17 juillet.

Devona, Middlesboro, 17 juillet.

Walsingham, Avonmouth, 12 juillet.

Montfort, Londres, 12 juillet.

Corsican, Liverpool, 12 juillet.

Cassandra, Glasgow, 14 juillet.

Teutonic, Liverpool, 15 juillet.

ARRIVAGES

Paquetot, A. De Kronprinzessin.

Cecilie, New-York, Brème.

Kronland, New-York, Anvers.

Lake Champlain, Liverpool, Montréal.

Olympic, New-York, Southampton.

Minnehaha, New-York, Londres.

Wanamah, Baltimore, Brème.

Carthaginian, Philadelphie, Glasgow.

Numidian, Boston, Glasgow.

Manchester, Liverpool, Montréal.

Commerce, Liverpool, Montréal.

Monmouth, Bristol, Montréal.

Kaiser Wilhelm II, Brème, New-York.

Venezia, Marseille, New-York.

NAVIGATION INTERIEURE

Port Colborne, Ont., 18. — Descendant: Benington, Haskell, Chicago à Ogdenburg, carg. gén.; Ames, Fort William à Montréal, carg. gén.; Dalton, Chicago à Montréal, carg. gén.

Montreal: Hilda, Montréal à Erie, carg. gén.; Dundee, Montréal à Fort William, carg. gén.; Kinnmount, Montréal à Fort William, carg. gén.; Gordon, Belleville à Fort William, carg. gén.; Porter, Belleville à Erie, carg. gén.; Advance, Montréal à Fort William, carg. gén.; Rolph, Toronto, à Erie, alège.

Sault Ste-Marie, Ont., 18. — Montclair: Superior, 7.05 soir; Dr R. Hanna, 8.10 soir; W. J. O'Leary, 11.05 soir; A. E. Cornelius, 2. matin; Sinagol, 3.50 matin; S. F. B. Morse, J. V. Moore, 5.50 matin; Kenora, Jas. Gayley, 6.35 matin; J. F. Durston, 3.35 matin; Cornus, 9.35 matin; Linden, 11.40 matin.

La Semaine Financière

LETTRE DE L. G. BEAUBIEN & CIE, BANQUIERS ET AGENTS DE CHANGE, A MONTRÉAL.

Montréal, 17 juillet 1911.

La situation réelle du marché ne s'est guère modifiée durant la semaine écoulée. Les mouvements auxquels nous avons assisté ne l'ont agité qu'à la surface; le fond du marché reste le même.

La Bourse, un peu plus encore que la semaine précédente, est aux mains des professionnels qui travaillent à leur gré les valeurs pour en faire monter le cours. La preuve en est dans le mouvement exorbitant du Toronto Street et du Lake of the Woods. Disons de suite que le public ne s'intéresse pas à ce genre d'opérations qui sont plutôt de nature à éloigner de la Bourse qu'à l'inciter à y venir placer ses économies de façon sage et sûre.

Ainsi que nous le laissons prévoir dans notre précédente étude financière, la tension monétaire tend à se relâcher. Cette tendance vraisemblablement va s'accroître d'ici la fin août.

La façon d'opérer des financiers qui ont organisé le coup de Bourse du Toronto-Pail suggère à l'esprit certaines considérations dont nous citerons quelques-unes. Le "melon" dont ces messieurs ont décidé la distribution, dépense tout ce qu'on a vu et ore en ce pays. La première tranche en est gratuite et consiste en \$1,000,000 d'actions portant 8 p. de dividende. L'émission totale de la compagnie sera de \$3,000,000. Les deux tiers au pair. Le produit n'apportera donc à sa caisse que deux millions. En sorte que l'émission réelle de la nouvelle émission sera de 12 p. c. Les actionnaires reçoivent ainsi sur chaque action une prime de plus de \$20.00, ce qui avec le privilège de souscription au pair porte le prix de l'action à \$136.00 et son rendement proportionnel à 5.88 p. c.

Il convient de reconnaître que les recettes de l'exercice précédent permettaient à la compagnie le service de dividende à 8 p. c. de la nouvelle capitalisation. La charte de la compagnie des tramways de Toronto vient d'être renouvelée et doit expirer. Elle se trouvera à ce moment en vue de la municipalité dont elle dépend dans une situation moins favorable que la compagnie des tramways de Montréal. La Ville de Toronto n'est pas, en effet, soumise à une expropriation, mais à un rachat. Elle ne peut donc rien payer pour le monopole de la compagnie, dont le matériel sera cédé au plus offrant. Il semble que les principes d'un sage administration auraient dû engager les directeurs du Toronto Rail à constituer des réserves d'amortissement plutôt qu'à une surcapitalisation qui ne répond à aucune exigence.

C'est pourquoi nous conseillons fortement à la clientèle de détourner ses cours actuels. Nous la mettons en garde contre les manœuvres de ces financiers qui tendront à faire monter encore les cours de ce coup de Bourse sans précédent de liquidité le surplus de ces titres dont le moins qu'on peut dire est qu'ils ne viendront jamais à porter.

La hausse du Lake the Woods met en pleine lumière les qualités d'administrateur sévère et ferme du regret M. Robert Meighen. Il avait su tenir tête au groupe qui voulait, coûte que coûte, obtenir le contrôle de la compagnie en vue d'une fusion avec une compagnie semblable en vue d'organisation. Le groupe aujourd'hui en charge avec quelques chances de succès. Du reste cette fusion, si elle est effectuée dans des conditions raisonnables, si elle ne sert pas de prétexte, comme tant d'autres, à une surcapitalisation excessive, sera une bonne affaire. Le Lake of the Woods disposerait, de ce fait, à Montréal, des moulins de ce manquant.

Le Ogilvie Milling a subi, par réflexe, la hausse du Lake of the Woods. On parle d'une fusion de ces deux compagnies, mais c'est là un projet qui nous apparaît comme irréalisable. Il ne fait pas de doute que le gouvernement mettrait obstacle à la constitution d'un trust susceptible de faire monter le prix du blé au Canada.

Le Richelieu & Ontario a fait preuve de vigueur; aux cours actuels, il semble que ce soit un achat intéressant. Le syndicat d'acquéreur a payé en moyenne 120 et devra faire monter le cours pour liquider à bénéfice.

Le Rio est en hausse et cote 113 3/4; il y a lieu de prévoir la continuation de ce mouvement. Les recettes de la compagnie sont énormes et en constante plus-value.

Une augmentation de dividende est probable dans un avenir prochain. Le Steel of Canada a été assez actif durant la semaine c'est une valeur intéressante à mettre en portefeuille. Un dividende est certainement à prévoir d'ici deux ans.

Par suite de la surecapitalisation excessive de l'Amalgamated Alabaster est tombé à 4. Le Quebec Railway a lui aussi subi une assez sérieuse dépréciation. De 7 1/2 il est tombé à 5 3/4. Les deux ventes insignifiantes. Ceci laisse à penser que ce ne produirait si le cours de cette valeur s'établissait enfin normalement selon la loi de l'offre et de la demande.

Soir-là, elle leur montrerait à temps le danger, et ils en seraient quittes pour subir un retard qui ferait oublier leur dessin criminel. Si elle ne les éclairait pas, c'est qu'elle avait décidé leur perte. Dans l'un et l'autre cas, ceux qu'ils menaçaient seraient sauvés.

Le contentement que nous inspire toujours une résolution définitive quand nous y sommes fixés remplissait l'âme de Gaston lorsqu'il rejoignait les deux complices. Vouloir le leur dissimuler, il s'était fait un visage de tristesse.

—Comment va ton malade? lui demanda Gracchus.

—Il est bien bas, citoyen. Je crains qu'il ne passe pas la nuit. Je ne puis le quitter longtemps, tu le vois. Tu ne m'en voudras pas si je renonce à te conduire jusqu'à l'abbaye et si je me contente de te mettre sur le chemin. Le devoir et l'amitié me commandent de ne pas abandonner ce moribond.

—C'est bien fâcheux pour moi, fit Gracchus. Mais je comprends qu'il faut que tu me résignes à me passer de ton secours. Je me contenterai donc des indications que tu me donneras. Maintenant, partons; je n'ai plus une minute à perdre.

Il sortit avec son compagnon. Derrière eux, Gaston éteignait la chandelle et ferma à clé la porte du café. Puis il les suivit. La voiture stationnait à la porte du clos. Elle ne contenait que deux places sur le siège. Mais, en se serrant, les occupants en firent une à

SYSTÈME DE CHEMIN FER DU GRAND TRONC

Le train de 10.30 p. m. est le train de nuit populaire entre Montréal et Toronto.

SEULE DOUBLE VOIE FERRE

entre MONTRÉAL, TORONTO, HAMILTON, NIAGARA FALLS, DETROIT et CHICAGO.

7 1/2 HEURES A TORONTO

Le train le plus rapide du Canada. Quitte Montréal à 9 a. m. pour Toronto et l'Ouest.

QUATRE TRAINS EXPRESS PAR JOUR ENTRE MONTRÉAL ET TORONTO

9.00 a. m., 9.45 a. m., 7.30 p. m., 10.30 p. m.

Service d'Albanais wagons-buffets, wagons-salons et wagons-bibliothèques, aux trains de nuit. Les wagons-lits Pullman étendus aux trains de nuit sont éclairés à l'électricité, pourvus de lampes de lecture aux lits supérieurs et inférieurs, et aussi d'éventails électriques.

VOYAGES D'ÉTÉ A LA CÔTE DU PACIFIQUE

En vigueur jusqu'au 30 septembre. Voyage aller et retour de MONTRÉAL via CHICAGO, Supp. \$100.50

Vancouver, Victoria, Seattle, Portland, etc. \$105.45

San Francisco, Los Angeles, San Diego, etc. \$115.50

Via lignes directes dans les deux directions: San Francisco, via Portland, Ore., dans une seule direction.

LE TRAIN DE 9.00 A. M. ENTRE MONTRÉAL ET TORONTO EST LE TRAIN DE LUXE DU CANADA

LA SEULE DOUBLE VOIE FERRE

entre MONTRÉAL, TORONTO, HAMILTON, NIAGARA FALLS, DETROIT et CHICAGO.

7 1/2 HEURES A TORONTO

Le train le plus rapide du Canada. Quitte Montréal à 9 a. m. pour Toronto et l'Ouest.

QUATRE TRAINS EXPRESS PAR JOUR ENTRE MONTRÉAL ET TORONTO

9.00 a. m., 9.45 a. m., 7.30 p. m., 10.30 p. m.

Service d'Albanais wagons-buffets, wagons-salons et wagons-bibliothèques, aux trains de nuit. Les wagons-lits Pullman étendus aux trains de nuit sont éclairés à l'électricité, pourvus de lampes de lecture aux lits supérieurs et inférieurs, et aussi d'éventails électriques.

VOYAGES D'ÉTÉ A LA CÔTE DU PACIFIQUE

En vigueur jusqu'au 30 septembre. Voyage aller et retour de MONTRÉAL via CHICAGO, Supp. \$100.50

Vancouver, Victoria, Seattle, Portland, etc. \$105.45

San Francisco, Los Angeles, San Diego, etc. \$115.50

Via lignes directes dans les deux directions: San Francisco, via Portland, Ore., dans une seule direction.

LE TRAIN DE 9.00 A. M. ENTRE MONTRÉAL ET TORONTO EST LE TRAIN DE LUXE DU CANADA

LA SEULE DOUBLE VOIE FERRE

entre MONTRÉAL, TORONTO, HAMILTON, NIAGARA FALLS, DETROIT et CHICAGO.

7 1/2 HEURES A TORONTO

Le train le plus rapide du Canada. Quitte Montréal à 9 a. m. pour Toronto et l'Ouest.

QUATRE TRAINS EXPRESS PAR JOUR ENTRE MONTRÉAL ET TORONTO

9.00 a. m., 9.45 a. m., 7.30 p. m., 10.30 p. m.

Service d'Albanais wagons-buffets, wagons-salons et wagons-bibliothèques, aux trains de nuit. Les wagons-lits Pullman étendus aux trains de nuit sont éclairés à l'électricité, pourvus de lampes de lecture aux lits supérieurs et inférieurs, et aussi d'éventails électriques.

VOYAGES D'ÉTÉ A LA CÔTE DU PACIFIQUE

En vigueur jusqu'au 30 septembre. Voyage aller et retour de MONTRÉAL via CHICAGO, Supp. \$100.50

Vancouver, Victoria, Seattle, Portland, etc. \$105.45

San Francisco, Los Angeles, San Diego, etc. \$115.50

Via lignes directes dans les deux directions: San Francisco, via Portland, Ore., dans une seule direction.

LE TRAIN DE 9.00 A. M. ENTRE MONTRÉAL ET TORONTO EST LE TRAIN DE LUXE DU CANADA

LA SEULE DOUBLE VOIE FERRE

